

AFFAIRE N° 1

OUVERTURE de CREDITS de 835.266 frs au budget de 1952 pour travaux supplémentaires de l'Hôpital Saint-Jacques.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 22 Décembre 1952

Mesdames,

Messieurs,

Des dépenses supplémentaires ont été obligatoirement exécutées en 1952 pour le pavillon de l'Hôpital Saint-Jacques:

- 1°) Révision des travaux en cours d'exécution conformément à l'article 21 du cahier des charges.
- 2°) Augmentation de salaires (clause prévue à l'article 22 du même cahier des charges)
- 3°) Les honoraires de l'Architecte (complément).

Les dépenses s'élèvent d'après le calcul de l'Entrepreneur à 835.266 francs.

Je vous demande de bien vouloir voter par Autorisation Spéciale sur les voies et moyens de l'exercice en cours, l'ouverture de crédit de 835.266 francs qui sera rattaché au crédit du chapitre XXXIV article 10 du budget de 1952./.

Le Sénateur-Maire,  
Signé: OLIVIER.

*Vu et soumis à l'approbation, Adopté à la majorité.*

*de M. le Préfet  
N° 2. 53  
P. le Secrétaire Général,  
le Chef de Bureau délégué  
Signé: Gavarini*

*Approuvé  
N° 2. 53  
P. le Préfet et son délégué  
le Secrétaire Général G. i  
Signé: Ollivier*